

# SOMMAIRE

## Dans votre revue de presse de cette semaine...

*C'est une semaine haute en couleurs qui débute par un « blue Monday », des alertes oranges aux intempéries et rouges au climat social avec, en prévision, un jeudi noir dans les rues afin d'assurer, de nos têtes blondes à nos futures têtes blanches, un avenir plus lumineux et une retraite au vert. Sous le spectre de la réforme des retraites s'avance le projet de réforme des LP. Officiellement toujours en phase de « concertation » et « d'écoute » et pourtant, dans les faits, des éléments se mettent en place pour en préparer rapidement les conditions d'application, comme en témoigne l'entrain des régions à organiser de nouvelles cartes de formations professionnelles. Les IPS et les analyses d'une sociologue affluent pour dénoncer le niveau d'injustices, sociale et scolaire, dans lequel se trouvent déjà plongés nos LP. Point de salut n'est à attendre de mesures qui n'auront pour d'autres effets que de maintenir l'avenir des jeunes dans un déterminisme social encore plus ancré. La suppression de l'heure de technologie illustre aussi la capacité de faire disparaître des disciplines du cursus scolaire... Toujours dans l'action pour la défense d'un enseignement professionnel de qualité, pour tous les jeunes, avec le SNETAA FO !*

### ➤ TOUTEDUC /

**Article 1 :** Carte des formations pro. : un appel à manifestation d'intérêt pour accélérer sa transformation, 13/01/23 ..p.2

**Article 2 :** Accompagner la gratification des PFMP pour "conforter la motivation des élèves", 12/01/23 . p.2

**Article 3 :** IPS des lycées, réussite au bac., répartition des élèves entre public et privé, 11/01/23.....p.3

**Article 4 :** Les ambitions des lycéens / lycéennes varient..., 16/01/23 .....p.3

### ➤ AEF /

**Article 5 :** Comment mieux faire réussir les lycéens pros qui poursuivent dans l'enseignement sup. ?, 11/01/23. p.4

### ➤ LE MONDE/

**Article 6 :** Au lycée, les IPS révèlent l'ampleur du « tri social » entre les voies générale et pro., 11/01/23 .....p.4

**Article 7 :** « Nous ne pouvons pas construire un programme éducatif uniquement sur l'accès à l'emploi », 17/01/23 ..p.5

**Article 8 :** Réforme des retraites : les gagnants et les perdants, en neuf cas pratiques, 16/01/23 .....p.6

### ➤ LA VOIX DU NORD /

**Article 9 :** LP et généraux dans le Nord et le Pas-de-Calais : la fracture sociale, 16/01/23 .....p.7

**Article 10 :** Manque de mixité sociale : dans les LP, on n'est même pas surpris, 16/01/23.....p.7

### ➤ LE FIGARO /

**Article 11 :** La technologie supprimée en sixième au profit des maths et du français, 12/01/23.....p.7

### ➤ ACTEURS PUBLICS /

**Article 12 :** Pourquoi les primes des fonctionnaires ne seront pas prises en compte dans leurs retraites, 11/01/23..... p.8

**Article 13 :** L'exécutif veut faciliter la poursuite d'activité des fonctionnaires jusqu'à 70 ans, 13/01/23 ..... p.8

**Article 14 :** Fonction publique : le gouvernement défend sa réforme des retraites, 12/01/23.....p.9

### ➤ RFI /

**Article 15 :** F. Souillot (FO): «Nous voulons faire reculer le gouvernement» sur la réforme des retraites, 17/01/23 .p.9

### ➤ ALTERNATIVES ECONOMIQUES /

**Article 16 :** Retraite à 64 ans : les classes moyennes et les femmes vont payer, 11/01/22 .....p.10

### ➤ MEDIAPART /

**Article 17 :** SNU : « L'idée s'est installée que les jeunes doivent être mis au pas », 12/01/23 .....p.10

### ➤ LES ECHOS /

**Article 18 :** Recrutement : que faire pour attirer et séduire la génération Z ?, 13/01/23.....p.10

**Article 19 :** Augmentations de salaire : les jeunes plus demandeurs que le reste des salariés, 16/01/23.....p.11

### ➤ INSEE /

**INSEE FOCUS n°285,** Après un pic..., la part des jeunes NEET repart à la baisse, 10/01/23 .....p.11



## Article 1 : Carte des formations professionnelles : un appel à manifestation d'intérêt pour accélérer sa transformation, 13/01/23

**"Dans le cadre de la réforme des LP souhaitée par le président de la République, l'État et les régions ont décidé d'accélérer l'évolution (...) de la carte des formations professionnelles des établissements scolaires"** annoncent la ministre déléguée, la présidente et le vice-président de Régions de France et le secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030. Rappelons que quelque 2,8 Mds€ doivent, dans le cadre de France 2030, contribuer au financement de la formation professionnelle, continue et initiale, et donc au financement de l'appel à manifestation d'intérêt "Compétences et Métiers d'Avenir" dont le lancement vient d'être annoncé aux recteurs.

Le dispositif est "ouvert à l'ensemble des établissements d'enseignement secondaire professionnel". Les académies devront en effet faire remonter les besoins d'adaptation des plateaux techniques des lycées et d'accompagnement des équipes pédagogiques "pour construire leur adhésion à la dynamique et réunir les conditions d'une transformation réussie de l'offre de formation". **Ces établissements devront également s'adapter pour accueillir "un nombre accru d'élèves dans les formations conduisant vers les secteurs économiques les plus prometteurs en matière d'emploi"**.

Le communiqué de presse ajoute que "de nombreuses filières sont éligibles, notamment : le bâtiment et la ville durable, la mobilité de demain, la logistique, les énergies (nucléaire, hydrogène décarboné ou énergies renouvelables), la décarbonation de l'industrie, la filière électronique informatique et numérique, l'alimentation saine durable et traçable, la production des contenus culturels et créatifs".

Il s'agit pour la région et le rectorat de région académique de définir **"une trajectoire d'évolution à 3 ou 5 ans", avec des ouvertures, des réorganisations et des fermetures de formation" et de mobiliser les acteurs économiques** "dans une logique de coopération et de mutualisation entre établissements d'enseignement, CFA, voire TPE/PME, dans l'esprit des Campus des métiers et des qualifications". **Il reviendra aux recteurs d'organiser et de soumettre les candidatures (des établissements).**

## Article 2 : Réforme du lycée pro : Accompagner la gratification des PFMP pour "conforter la motivation des élèves" (Carole Grandjean à l'Assemblée nationale), 12/01/23

"Le risque est que le LP ne soit plus qu'une ressource pour assurer la scolarité obligatoire et que les stages se réduisent à une socialisation à l'esprit d'entreprise", considère la sociologue Prisca Kergoat, interrogée lors d'un débat autour de la réforme de la voie professionnelle organisé lundi 9 janvier à l'Assemblée nationale.

Pourtant, "alors que la France a su développer dans les décennies d'après-guerre des écoles professionnelles capables de former des travailleurs compétents et des citoyens éclairés, selon la directrice du Certop, 50 ans plus tard le projet de réforme porté par le gouvernement réduit les élèves, des adolescents, à leur statut de travailleur".

Christophe Doré, président de la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) de Normandie, évoque l'enjeu de la poursuite d'études dans la voie scolaire et "ne voudrait pas que demain le LP devienne ou vienne en concurrence des CFA et sur l'apprentissage". Il considère que "les métiers professionnels dits manuels requièrent une technicité particulière qui demande du temps, parfois d'adaptation et c'est peut-être ce qui manque en LP" (...)

C. Grandjean, dans l'attente des rapports des quatre groupes de travail qui seront rendus à la fin du mois, estime que "le LP ne joue pas suffisamment son rôle d'insertion pro des élèves" ce qui est source de frustration pour les familles, les jeunes et les enseignants". Sont cités une meilleure information, des propositions de parcours de formation plus agiles, l'ajustement des parcours pédagogiques, la création de nouvelles filières insérantes..

Elle évoque de nouveau la "nécessité de faire reconnaître l'enseignement professionnel comme une voie de réussite", de choix et selon la ministre "le changement d'image est possible et nécessaire pour le LP, et nous en donnerons les moyens", évoquant par la suite un investissement "structurel". D'ailleurs elle indique que les moyens pour les lycées professionnels seront maintenus à la rentrée 2023, la logique étant "celle du développement du LP et de l'intensification de l'accompagnement des jeunes", ce qui passe également par "accompagner la gratification des élèves pour les PFMP dès la rentrée 2023 et qui doit conforter la motivation des élèves et leur engagement à réussir".

"Il est nécessaire d'interroger la cohérence des diplômes avec les métiers de demain", assure encore C. Grandjean pour qui la carte des formations actuelle "ne prend pas suffisamment en compte les mutations économiques, les besoins des territoires, ne s'adapte pas assez au profil des élèves et leur trajectoire". (...)

"Il y a une vraie méconnaissance des métiers" déclare pour sa part C. Doré et pour lui, "la problématique c'est comment l'EN nous ouvre les portes, dans quelle conditions et veut-elle nous ouvrir les portes ? Nous intervenons dans 100 collèges, c'est toujours les mêmes collèges. D'autres, jamais."

C. Grandjean souhaite enfin "donner des marges de manœuvre aux établissements", qu'ils "puissent disposer de capacités d'initiative", "insuffler des colorations" aux diplômes tout en gardant leur caractère national. La réforme, conclut-elle, "s'installera progressivement pour que les établissements puissent penser les leviers pour mieux faire réussir les élèves, et ils peuvent être différents selon les secteurs géographiques, selon les secteurs d'activités, selon la réalité des élèves qu'ils ont."

### Article 3 : IPS des lycées, réussite au baccalauréat, répartition des élèves entre public et privé, 11/01/23

L'IPS des lycées permet de mesurer les effets de la situation sociale des familles sur la réussite au baccalauréat et sur la répartition des élèves entre public et privé. (...)

Au LP, les trois établissements recensés avec l'IPS le plus fort (Notre-Dame de Grand Champ, Saint Thomas et Notre Famille à Versailles) ont obtenu entre 97 et 100 % de réussite au bac pro, tandis que ce taux est bien plus faible pour les LP dont l'IPS est le plus faible, comme à Dzoumogné à Mayotte (58 % de réussite) ou dans l'établissement La Calade (Aix-Marseille) qui affiche 72 % de reçus au bac pro.

Le lycée le plus défavorisé de France en termes d'IPS, indice de position sociale des parents, est un LP privé situé aux Aymes à la Guadeloupe avec un IPS de 49,5. Viennent ensuite les parties professionnelles de LPO (lycées polyvalents) ou les LP situés à Saint-Pierre (La Réunion), à Saint-Laurent du Maroni et Mana (Guyane), Saint-Benoît (La Réunion), Acoua (Mayotte). Viennent ensuite les deux LP les plus défavorisés de métropole, à Dijon et Marseille, avec des IPS de 60. (...)

### Article 4 : Les ambitions des lycéens / lycéennes varient avec l'apparence physique, le niveau social, la situation géographique (IFOP pour Delta business school), 16/01/23

"91% des lycéen(e)s interrogé(e)s veulent poursuivre leurs études après le bac" et 66 % ajoutent "certainement" dont 77 % des élèves de terminale générale ou technologique et **48 % des lycéens/lycéennes de la voie professionnelle**, calcule l'IFOP qui a interrogé (pour Delta Business School) fin novembre 1 006 élèves de la seconde à la terminale.

Ceux-ci ont confiance en eux, mais c'est davantage vrai des garçons : 87 % ont "plutôt" ou "tout à fait" confiance en soi, contre 64 % des filles. 10 % d'entre elles n'ont d'ailleurs pas du tout confiance en elles, contre 1 % des garçons. L'effet est amplifié par le niveau de vie du foyer : "91% de celles qui sont issues des catégories aisées ont confiance en elles contre 64% pour les catégories pauvres. (...)



### [Article 5 : Comment mieux faire réussir les lycéens professionnels qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ? \(débat AEF info\), 11/01/23](#)

Il faut mieux personnaliser les parcours des lycéens professionnels souhaitant poursuivre leurs études et leur donner "plus que ce que les programmes permettent", avec des modules spécifiques, estiment les intervenants d'un débat organisé par AEF info le 6 janvier 2023 sur l'orientation de ces bacheliers. David Hélard (IGESR), Isabelle Marchand (proviseure), Bénédicte Durand (rectrice ESRI), François Bonneau (Régions) et Arnaud Laimé (Paris-VIII) considèrent que ce public "vulnérable" a besoin de parcours plus souples et que l'enseignement supérieur doit adapter sa pédagogie. Autre levier : bâtir un réseau d'acteurs.

Alors que "65 % des candidats au bac professionnel demandent à intégrer un BTS, seuls 35 % d'entre eux vont effectivement en intégrer un ; et parmi ces inscrits, près de la moitié n'obtiendra pas son diplôme", regrette Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, à l'ouverture des Rendez-vous de l'éducation, organisés par AEF info le 6 janvier 2023, dans le cadre du Salon Postbac à la Grande Halle de la Villette à Paris (1).

Pour la ministre déléguée, il s'agit de "porter l'égalité des chances comme valeur cardinale, pour placer le jeune au centre de son propre parcours". Afin de lutter contre "le déterminisme familial, la trop faible mobilité sociale et l'orientation subie", Carole Grandjean souhaite, pour chaque lycéen, "la solution la plus individualisée possible". Alors que les groupes de travail installés en octobre dernier clôturent leur réflexion à la fin du mois, une première synthèse de leurs travaux sera faite "dans les semaines à venir".

En dix ans, la part de bacheliers professionnels qui s'orientent dans l'enseignement supérieur est passée de 34 % à 46 %. Mais leur taux de réussite reste faible, quelle que soit la formation. (...)

## Le Monde

### [Article 6 : Au lycée, les indices de position sociale révèlent l'ampleur du « tri social » entre les voies générale et professionnelle, 11/01/23](#)

La publication des IPS des lycées confirme que les jeunes issus des catégories populaires sont davantage orientés vers les filières professionnelles.

Dans les salles des profs, on appelle cela le « tri social ». L'expression désigne l'orientation des élèves des catégories populaires vers les filières les moins prestigieuses du système éducatif.

**Ce phénomène, dénoncé depuis de nombreuses années dans les rangs syndicaux, apparaît de manière éclatante avec l'analyse des IPS des lycées, que l'EN vient de mettre en ligne en données ouvertes.** Cet outil statistique, élaboré en 2016, permet de déterminer le profil social d'un établissement, en faisant la moyenne de l'IPS de tous ses élèves.

La publication des IPS révèle la surreprésentation des catégories populaires dans les lycées professionnels, dont l'IPS moyen est de 88 (pour une moyenne nationale à 102 sur l'ensemble des établissements), selon les calculs réalisés par *Le Monde*. A l'inverse, les élèves les plus privilégiés sont concentrés dans les lycées généraux et technologiques, dont l'IPS moyen est de 118, soit 16 points au-dessus de la moyenne nationale. Les lycées polyvalents, qui regroupent des élèves des voies professionnelle, générale et technologique, ont un IPS proche de la moyenne des lycées français, à 101,7.

Selon nos calculs, 84,2 % des lycées généraux et technologiques ont un IPS supérieur à la moyenne, tandis que 93,4 % des LP ont un IPS inférieur à la moyenne nationale de tous les établissements. Plusieurs choses expliquent ce déséquilibre. D'abord une donnée bien connue : l'incapacité du système français à résorber les inégalités de départ, qui fait que les enfants les plus pauvres ont aussi de moindres chances d'être performants sur le plan scolaire. Ensuite, la dévalorisation de la voie professionnelle, à l'exception de quelques filières prestigieuses, comme les métiers de bouche.

### **Biais à la défaveur des élèves issus des catégories populaires**

**« Le collège unique, qui est par ailleurs le dernier creuset commun de tous nos jeunes, dévalorise l'intelligence de la main, par opposition à l'académique, dénonce Pascal Vivier, secrétaire général du Snetaa-FO. Nos métiers sont mal présentés aux élèves, qui subissent leur orientation comme une forme de punition après de mauvais résultats. »**

(...) La concentration des élèves les plus défavorisés dans les mêmes lycées semble également être sous-tendue par des choix qui tiennent compte, sans doute, de la sociologie des villes et des quartiers : dans les lycées polyvalents, les élèves des filières générales ont un IPS moyen moins élevé (108,1) que dans les lycées généraux et technologiques, ce qui tend à démontrer que l'on implante ces classes dans des établissements intermédiaires, sans « mélanger » les plus favorisés – et les plus performants scolairement – avec les plus fragiles.

Ce constat pose néanmoins la question de la cohésion sociale. « *Un séparatisme est à l'œuvre* », dénonce ainsi Jean-Paul Delahaye, ancien directeur général de l'enseignement scolaire :

*« Le système éducatif fonctionne par ordre, avec d'un côté une sorte de noblesse en lycée général, de l'autre le tiers état en lycée professionnel, et même un clergé, l'enseignement privé sous contrat. Comment espérer vivre ensemble dans une société apaisée si on ne scolarise pas les élèves ensemble ? »*

Les syndicats de la voie professionnelle notent par ailleurs que la publication des IPS survient au moment où le gouvernement prévoit une réforme de la voie professionnelle, et envisage d'augmenter de 50 % le temps passé en stage. (...)

### **Article 7 : Réforme du LP : « Nous ne pouvons pas construire un programme éducatif uniquement sur l'accès à l'emploi », 17/01/23**

La sociologue Prisca Kergoat note un écart de plus en plus important entre le lycée général et l'enseignement professionnel « où toutes les ambitions culturelles sont délaissées ». Elle appelle à revaloriser la voie professionnelle qui accueille les élèves les plus fragiles scolairement.

Prisca Kergoat, professeure en sociologie à l'université Toulouse-II et directrice du Centre d'étude et de recherche travail organisation pouvoir (Certop), est l'auteur de *De l'indocilité des jeunes populaires. Apprenti-es et élèves de lycée professionnel* (La Dispute, 2022). Elle explique les craintes liées à la réforme de la voie professionnelle, discutée en ce moment dans des groupes de travail installés par le gouvernement. Découverte des métiers au collège, allongement de la durée des stages en lycée professionnel... Les premières expérimentations doivent être mises en place à la rentrée 2023. Pour M<sup>me</sup> Kergoat, le risque est de « *réduire les élèves de lycée professionnel au statut de jeunes travailleurs* ». (...)

Nous sommes dans la continuité des réformes du LP initiées à partir de la fin des années 1980, avec la création du baccalauréat professionnel, qui portait déjà cette ambition du rapprochement entre école et entreprise. L'idée domine depuis lors que la lutte contre le chômage des jeunes ne peut passer que par ce rapprochement, qui s'est traduit par le développement des stages à tous les niveaux de formation, la professionnalisation des universités, ou encore la rénovation de l'apprentissage.

C'est sur ce modèle que le gouvernement calque la réforme du LP. Toutes les enquêtes d'insertion menées depuis une vingtaine d'années montrent que les apprentis s'insèrent en effet mieux dans

l'emploi que les jeunes de LP. De ce résultat, statistiquement juste, on déduit que c'est leur expérience en entreprise qui fait la différence. Mais c'est oublier que les jeunes en apprentissage sont plus âgés, qu'ils ont été présélectionnés et qu'il y a une inégalité d'accès à ce mode de formation.

Aujourd'hui, dans les LP, 30 % des élèves auraient voulu être apprentis et n'ont pas réussi. On critique la sélection opérée par Parcoursup à l'université, mais on oublie souvent qu'elle existe aussi pour des jeunes qui ont 14 ans. Parmi ces recalés de l'apprentissage, il y a les plus jeunes – sept élèves sur dix qui entrent en lycée professionnel ont 14 ou 15 ans –, beaucoup de filles, mais aussi les jeunes les plus paupérisés, ceux dont les parents ne sont pas stabilisés dans l'emploi, qui n'ont pas de réseaux, ainsi que beaucoup de jeunes issus de l'immigration.

Le LP est un bien public, qui accueille tous les élèves parce que la scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans, alors que l'apprentissage est avant tout un marché dont le nombre de places disponible est limité. Conclure que c'est le temps en entreprise qui permet l'insertion, c'est un raccourci qui occulte ces questions.

(...) Quand on interroge les lycéens, tous disent d'ailleurs que trouver un stage est très difficile. Dans les enquêtes que nous avons menées, ces élèves ne demandent pas plus de stages, ils demandent à être mieux accompagnés pour la recherche et mieux encadrés en milieu professionnel. (...)

Il y a un travail à faire sur la question [de l'orientation] mais le gouvernement ne propose qu'une découverte des métiers dès la 5<sup>e</sup>, et je n'ai pas le sentiment que ce soit de nature à corriger ce problème. La réponse ne peut, de toute façon, pas passer que par une réforme du lycée professionnel et nécessite de travailler, au sein de la société, sur une autre perception de certains métiers aujourd'hui mal perçus.

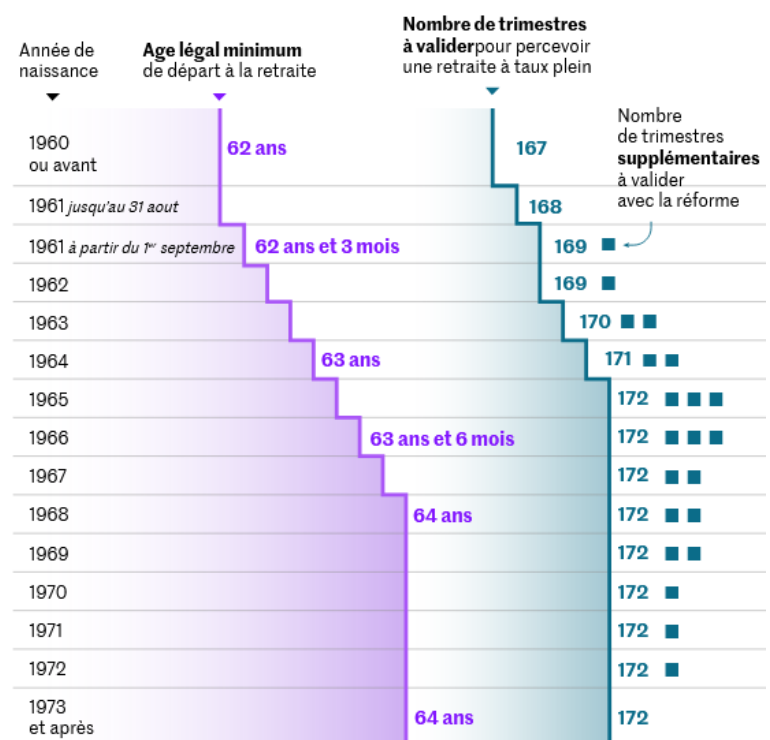
(...) Le risque, aujourd'hui, est de se focaliser sur l'accès à l'emploi. C'est important, mais nous ne pouvons pas construire un programme éducatif uniquement sur l'accès à l'emploi en laissant de côté ce qui a été une ambition culturelle en France : transmettre un métier, qui est l'un des meilleurs outils d'émancipation des classes populaires. Si on réduit le temps de formation au lycée et qu'on le délègue aux entreprises à la faveur des stages, on se dirige plutôt vers une spécialisation au poste de travail, et ce n'est pas ainsi qu'on ouvrira des possibles pour ces élèves.

## Article 8 : Réforme des retraites : les gagnants et les perdants, en neuf cas pratiques, 16/01/23

Le projet gouvernemental, qui recule l'âge légal de départ de 62 ans à 64 ans, ne s'appliquera pas de la même façon à tous les salariés et retraités. (...)

**Un recul de l'âge légal et une augmentation du nombre de trimestres à travailler.**

Source : gouvernement



## LA VOIX DU NORD

### Article 9 : Lycées pros et généraux dans le Nord et le Pas-de-Calais : la fracture sociale, 16/01/23

L'Éducation nationale a publié en ce début d'année l'indice de position sociale (IPS) des lycées. Comme pour les écoles et collèges, cet indicateur révèle une ségrégation scolaire entre privé et public mais surtout de profondes inégalités sociales entre voie générale et voie professionnelle. Comme pour les écoles et collèges, cet indicateur révèle une ségrégation scolaire entre privé et public mais aussi de profondes inégalités sociales entre voie générale et voie professionnelle.

(...) La voie professionnelle concentre les élèves défavorisés : 73 % des LP ont un IPS inférieur à 90 alors que la plupart du général et technologique s'élève à seulement 12 % dans cette catégorie. (...)

Des lycées et des filières sont plus attractifs que d'autres. Avec un IPS de 109, le lycée hôtelier du Touquet se classe à la 27<sup>ème</sup> position de l'ensemble des lycées publics. Avec un IPS de 92,3, le lycée Jean-Bertin se situe aussi au-dessus de la moyenne des LP. **« C'est un lycée de travaux publics. Ils ont beaucoup de matériel, des engins, cela attire les élèves », relève à raison Fabrice Costes, secrétaire académique du SNETAA FO, premier syndicat de la voie professionnelle.** Dans la même ville, le LP Pierre-Mendès-France plus « commun », a l'un des IPS les plus faibles de l'académie (70,4). (...) **« Je pense aussi que les IPS des CAP sont en moyenne plus faibles que ceux des bac pro », ajoute Fabrice Costes.**

(...) Afin de comprendre l'influence de l'IPS sur le niveau des établissements, nous avons croisé ces données avec le taux de réussite au bac. Du côté du public, et dans une moindre mesure dans le privé, l'influence de l'IPS est très nette. **Plus l'IPS est élevé, plus la réussite au bac a tendance à être importante.**

### Article 10 : Manque de mixité sociale : dans les lycées pros, on n'est même pas surpris, 16/01/23

(...) Le syndicaliste s'érige aussi contre la réforme envisagée du LP, tout comme **Fabrice Costes, secrétaire académique du SNETAA FO.** **« Si on supprime des heures d'enseignement général à ces élèves, ils auront moins la possibilité de poursuivre leurs études en BTS et donc on va plutôt reproduire les inégalités ».**

## LE FIGARO

### Article 11 : Collège : la technologie supprimée en sixième au profit des maths et du français, 12/01/23

Dans l'emploi du temps des élèves, cette matière sera remplacée par une heure de soutien ou d'approfondissement. La technologie sera, elle, étudiée à partir de la classe de cinquième.

La réforme du collège, *«homme malade du système»* selon le ministre de l'ÉN et de la Jeunesse Pap Ndiaye, se précise. Dès la rentrée de septembre 2023, plusieurs changements seront opérés. La fameuse heure hebdomadaire de renforcement en français ou mathématiques à destination des élèves de 6e se mettra en place. Au détriment de la technologie.

Le bloc de quatre heures qui regroupe aujourd'hui en 6e la physique-chimie, les sciences de la vie et de la Terre, ainsi que la technologie va être *«reconfiguré»* dans ce sens, indique-t-on au ministère. La technologie sera désormais étudiée à partir de la classe de cinquième. L'idée est de *«faire porter l'effort sur la technologie un peu plus tard, une fois que les compétences de base sont bien acquises»*, explique-t-on. Ce qui permettra de *«libérer le temps correspondant à l'heure de soutien»*. (...) Du côté du ministère, on explique que les professeurs de technologie pourront participer à l'heure de renforcement en 6e. Une heure consacrée aux fondamentaux en maths ou en français.

## Article 12 : Pourquoi les primes des fonctionnaires ne seront pas prises en compte dans leurs retraites, 11/01/23

Contrairement à ce qui était prévu dans le projet de réforme des retraites du premier quinquennat, le gouvernement a décidé de ne pas intégrer les primes dans le calcul des retraites des fonctionnaires. *“C’est un facteur de réassurance”*, explique-t-on, en faisant valoir également que cette intégration aurait pénalisé certains fonctionnaires.

Le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guerini, l’a confirmé mardi 10 janvier, lors de la présentation du projet de réforme des retraites : **si les fonctionnaires se verront bien appliquer le recul de l’âge légal de départ à la retraite et l’allongement de la durée de cotisation, les caractéristiques propres au régime de la fonction publique demeureront quant à eux “inchangées”**. À savoir notamment le mode de calcul des pensions des fonctionnaires sur la base de leurs six derniers mois travaillés, contre les vingt-cinq meilleures années dans le secteur privé.

Les pensions des fonctionnaires continueront donc à être calculées sur leur seule rémunération indiciaire, tandis que leur partie indemnitaire (les primes) continuera, elle, de ne pas être prise en compte. L’exécutif prend ainsi le contrepied du projet de réforme du premier quinquennat d’Emmanuel Macron, où il était prévu d’intégrer les primes des fonctionnaires dans le calcul de leur retraite.

*“La réforme ne change pas les modalités de calcul, confirme l’entourage de Stanislas Guerini. C’est un facteur de réassurance pour les fonctionnaires d’avoir toujours une règle sur les six derniers mois en prenant uniquement en compte le traitement indiciaire.”* La réflexion sur l’intégration des primes *“est constante, ajoute-t-on, mais le choix du gouvernement dans cette réforme, c’est de ne pas revenir sur ces éléments”* du calcul des retraites des fonctionnaires.

### **Les enseignants potentiellement pénalisés**

Si l’exécutif fait donc valoir un facteur de stabilité, l’intégration de l’indemnitaire aurait surtout été source de nombreuses problématiques au vu de la forte disparité des primes touchées par les fonctionnaires. **Les fonctionnaires au faible niveau de primes, les enseignants notamment, pourraient en effet voir leurs pensions pénalisées si leurs primes étaient prises en compte dans le calcul de leur salaire**. Une difficulté que l’exécutif avait identifiée lors du premier quinquennat, et qui l’avait poussé notamment à promettre des revalorisations salariales aux enseignants. (...)

## Article 13 : L’exécutif veut faciliter la poursuite d’activité des fonctionnaires jusqu’à 70 ans, 13/01/23

Le projet de loi de réforme des retraites crée une nouvelle possibilité de recul de la limite d’âge de départ des fonctionnaires pour leur permettre de prolonger leur activité jusqu’à 70 ans. Aujourd’hui, cette faculté est ouverte aux seuls fonctionnaires ayant des enfants ou dont la carrière est incomplète. **L’exécutif souhaite désormais “systématiser” ces possibilités de poursuite d’activité en les élargissant**.

Le gouvernement Borne ne veut pas seulement demander aux fonctionnaires de travailler plus longtemps. Au-delà du relèvement de l’âge légal de départ à la retraite à 64 ans (au lieu de 62), qui concerne l’ensemble des travailleurs français, il souhaite aussi permettre à davantage de fonctionnaires de prolonger leur carrière au-delà de la limite d’âge. Une limite fixée, en règle générale, à **67 ans aujourd’hui pour les fonctionnaires des “catégories sédentaires”**, celles ne bénéficiant pas de dispositif de départ anticipé à la retraite *a contrario* des fonctionnaires des “catégories actives”.



Dans son avant-projet de loi de réforme des retraites, qui vient d'être transmis au Conseil d'État, l'exécutif entend en effet *“élargir les possibilités de poursuite d'activité des fonctionnaires en fin de carrière”*. Comment ? En créant une *“nouvelle possibilité de recul de la limite d'âge”* pour les fonctionnaires, *“au maximum de trois ans (...) sur demande du fonctionnaire et avec l'autorisation de son employeur”*. Ces fonctionnaires pourront dès lors continuer à travailler jusqu'à leurs 70 ans, soit trois ans de plus qu'actuellement. L'âge de 67 ans reste par ailleurs celui de l'annulation de la décote.

***“Le fonctionnaire occupant un emploi ne relevant pas de la catégorie active peut être maintenu en fonction, sur sa demande et après autorisation de son employeur, au maximum jusqu'à l'âge de 70 ans”***, est-il ainsi écrit dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale rectificatif (PLFSSR), qui sera présenté le **23 janvier en Conseil des ministres, avant son examen au Parlement à compter de début février**. Dans le cas où l'employeur refuserait la poursuite d'activité de “son” fonctionnaire, ce refus devra alors être motivé, précise le texte. (...)

### **Article 14 : Fonction publique : le gouvernement défend sa réforme des retraites, 12/01/23**

Alors que les syndicats de la fonction publique ont rejoint la mobilisation annoncée contre la réforme des retraites, le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, S. Guerini, a mis en avant, ce jeudi 12 janvier, une *“amélioration”* du système de retraite pour les fonctionnaires, ainsi que plusieurs *“avancées”*.

C'est l'heure du service après-vente. Alors que l'ensemble des syndicats de la fonction publique ont décidé de rejoindre l'appel à la mobilisation du 19 janvier contre la réforme des retraites, le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guerini, a défendu, ce jeudi 12 janvier, le projet de réforme et ses implications pour le secteur public.

Une réponse qui, à n'en pas douter, ne suffira pas à calmer la colère des représentants du personnel, tous vent debout contre le recul de l'âge légal de départ à la retraite (à 64 ans en 2030 contre 62 ans aujourd'hui), qui s'appliquera aux agents publics comme aux salariés du privé. Même si les syndicats s'accordent à dire que cette réforme comprend tout de même quelques mesures positives pour la fonction publique.

*“Les organisations avaient annoncé leur opposition au simple fait de reculer l'âge de la retraite, a rappelé S. Guerini sur CNews. **La responsabilité du gouvernement, c'est d'avancer dans la transparence et dans le dialogue. Nous avons beaucoup dialogué avec les syndicats, cela a fait bouger les lignes et nous avons déjà intégré certaines de leurs revendications.**”*

*“Je vais continuer à échanger et à discuter, mais **nous avançons avec détermination car nous avons la conviction que ce projet est nécessaire pour préserver notre système, mais aussi juste**”, a poursuivi le ministre. Et de mettre en avant une *“amélioration”* du système de retraite des fonctionnaires : *“Je savais qu'il y avait des points de désaccord, mais nous avons cherché à vraiment améliorer le système, d'ailleurs (les organisations syndicales) reconnaissent des avancées sur différents points”*, a-t-il souligné. (...)*



### **Article 15 : Frédéric Souillot (FO): «Nous voulons faire reculer le gouvernement» sur la réforme des retraites, 17/01/23**

En France, la mobilisation du 19 janvier contre la réforme des retraites sera-t-elle déterminante ? Entretien avec Frédéric Souillot, secrétaire général de Force ouvrière (FO).

## [Article 16 : Retraite à 64 ans : les classes moyennes et les femmes vont payer, 11/01/22](#)

Pour faire passer la pilule du report de l'âge de la retraite à 64 ans, la Première ministre avance des arguments de justice et de progrès. Les syndicats lui donnent rendez-vous dans la rue.

La Première ministre l'a répété comme un mantra mardi lors de la présentation de son projet de réforme des retraites : c'est « *une réforme de justice, d'équilibre et de progrès* ». Entourée des ministres de l'Economie, du Travail et de la Fonction publique, Elisabeth Borne s'est lancée dans un vaste exercice de pédagogie pour tenter de convaincre les Françaises et les Français du bien-fondé d'une réforme qu'elle sait impopulaire et qui les touchera tous, qu'ils soient salariés, indépendants ou fonctionnaires. (...)



MEDIAPART

## [Article 17 : SNU : « L'idée s'est installée que les jeunes doivent être mis au pas », 12/01/23](#)

Le service national universel, ersatz de service militaire pour les jeunes de 15 à 17 ans, pourrait être généralisé dans les toutes prochaines semaines. Pour la sociologue Florence Ihaddadene, le SNU est surtout une mise au pas de jeunes considérés, par les gouvernements successifs, comme des sous-citoyens.

Le SNU, séjour proposé aux jeunes de 15 et 17 ans sur la base du volontariat depuis 2019, pourrait être généralisé à toute la population de cet âge-là dans les semaines à venir... ou peut-être pas. Comme pour beaucoup de réformes importantes, la décision reviendra au seul chef de l'État, qui sème ici et là des allusions à une généralisation que la secrétaire d'État en charge du SNU, Sarah El Haïry, appelle de ses vœux depuis des années. L'an dernier, le SNU n'a rassemblé que 32 000 jeunes.

« *Et parce que la confiance dans la vitalité de notre vie démocratique s'est, elle aussi, émoussée, nous aurons, nous le savons, dans les mois qui viennent beaucoup à faire*, a glissé Emmanuel Macron dans ses vœux de fin d'année de décembre 2022. *Je poserai dans les toutes prochaines semaines, mois, les premiers jalons d'un service national universel.* » Nos confrères de Franceinfo ont annoncé que le président devrait présenter la généralisation à la mi-janvier. (...)

## Les Echos

### [Article 18 : Recrutement : que faire pour attirer et séduire la génération Z ?, 13/01/23](#)

Au moment où les entreprises ont le plus besoin de recruter, la nouvelle génération pose ses conditions. Avec une âpreté et sur la base de critères différents, qui prennent de court beaucoup de managers.

« Dès qu'on leur fait un reproche, ils s'offusquent, voire se mettent en arrêt maladie, je ne les supporte plus », s'agace cette cheffe d'entreprise qui, arrivée à la soixantaine, ne comprend plus les attentes des jeunes recrues. Après un parcours à la dure, difficile de rester zen quand les jeunes opposent leur besoin d'équilibre de vie aux appels à se mettre en « charrette » face à une urgence.

La littérature du management sur les générations Y et Z est d'ailleurs remplie de titres éloquentes : génération victimaire, narcissique, désinformée, infidèle, celle que l'écrivain Bret Easton Ellis a baptisée gentiment la génération « chochette » dans un article très débattu au magazine « Vice ».

Evidemment, on peut aussi opposer d'autres adjectifs : génération engagée, exigeante, sensible, avide d'expérience et prête à prendre des risques... Quand tous les secteurs recrutent, la génération Z bénéficie du nouveau rapport de force qui s'installe sur le marché du travail entre employeurs et chercheurs d'emplois.

« La génération X était dans un marché où prédominait le chômage, la génération Y nous a surpris car elle était la première génération digitalisée qui travaille avec de la musique dans les oreilles et la page Facebook ouverte en permanence, mais la génération Z est une vraie génération de rupture », confirme Cristelle Croisille, vice-présidente monde du recrutement chez Thales. Elle négocie notamment ses salaires avec une âpreté qui surprend les aînés. (...)

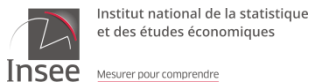
### Article 19 : Augmentations de salaire : les jeunes plus demandeurs que le reste des salariés, 16/01/23

Trois quarts des 18-34 ans comptent demander une augmentation au cours de l'année, contre 64 % pour l'ensemble des salariés, d'après une étude menée par le cabinet de recrutement Robert Half et publiée lundi 16 janvier.

L'inflation est, et va rester, au centre des préoccupations des Français cette année. Après avoir bondi en 2022 à 5,2 % en moyenne annuelle d'après les derniers chiffres de l'Insee, elle pourrait atteindre 7 % en ce début 2023. Conséquence ? Les hausses de salaire devraient connaître un niveau historique cette année, autour de 4 % selon plusieurs cabinets spécialisés. Un niveau qui resterait néanmoins insuffisant pour rattraper l'inflation.

**Si certains salariés font entendre leur voix pour réclamer des augmentations collectives**, alors que nombre d'entreprises tiennent ou concluent actuellement leurs négociations annuelles obligatoires (NAO), **d'autres comptent bien demander une augmentation individuelle à leur employeur**. Et les jeunes salariés sont plus nombreux que leurs aînés à en avoir le projet : 74 % des 18-34 comptent demander une augmentation de rémunération au cours de l'année 2023, contre 64 % pour l'ensemble des salariés, d'après les résultats d'une étude menée par le cabinet de recrutement Robert Half et publiée lundi 16 janvier, dont 'Les Echos START' publie les résultats en exclusivité. Bienveillance au travail vs. augmentation de salaire

Comment ces jeunes salariés prévoient-ils de justifier leur demande d'augmentation auprès de leur employeur ? D'abord, en mettant en avant leurs résultats obtenus sur les objectifs fixés (pour 49 % d'entre eux), mais aussi en rappelant le contexte économique marqué par l'inflation (47 %), ainsi que leur ancienneté dans l'entreprise (46 %). (...)



### INSEE FOCUS n°285, Après un pic dû à la crise sanitaire, la part des jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation repart à la baisse, 10/01/23

En 2021, en France, 12,8 % des jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET pour « *neither in employment nor in education or training* »), soit un peu moins qu'en moyenne dans l'Union européenne (13,1 %). Faible avant 18 ans, cette proportion s'accroît avec l'âge pour atteindre 18,3 % à 24 ans. Avant 25 ans, les jeunes hommes sont plus souvent NEET que les femmes mais la situation s'inverse ensuite. Après un pic en 2020 dû à la crise sanitaire, la part de NEET repart à la baisse et se retrouve, à l'été 2022, à 11,6 %, soit 0,7 point sous son niveau de fin 2019. (...)

